

DECES EN SITUATION D'ACTIVITE (VEUF OU VEUVE)

- demande manuscrite adressée au DG de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) ;
- arrêté d'intégration / d'engagement ;
- premier certificat de prise de service ;
- arrêté de titularisation ;
- arrêté de dernière promotion ;
- certificat de cessation de paiement ;
- extrait d'acte de naissance du de cujus ;
- extrait d'acte de mariage ;
- acte de décès du de cujus ;
- extrait d'acte de naissance du conjoint survivant (veuf ou veuve) ;
- certificat de non remariage ;
- certificat de non séparation de corps et de non divorce ;
- extraits d'acte de naissance des enfants ;
- certificat de vie et d'entretien des enfants ;
- certificat de fréquentation scolaire (enfants scolarisés de moins de 20 ans) ;
- photocopie de la carte nationale d'identité du conjoint survivant ;
- deux (2) photos format identité (en couleur).